

### **Conditions de participation**

Toute personne majeure résident au Canada, à l'exclusion des membres du personnel de la Fondation et de la Maison Jean Lapointe, peut participer.

Pour ce faire, les candidats doivent :

- Remplir le formulaire prévu à cet effet en inscrivant leurs coordonnées
- Se conformer aux règlements

Une seule participation par candidat est autorisée à partir du formulaire, une participation supplémentaire sera accordée si un partage est effectué sur les réseaux sociaux (Facebook ou Twitter) à partir du formulaire de participation.

Le concours se termine le dimanche 10 novembre 2019 à 23 h 59.

Un tirage au sort sera effectué le 11 novembre, à 12 h pour désigner le gagnant. Le récipiendaire sera contacté par téléphone à la suite du tirage. Le prix sera acheminé par la poste dans la semaine du 18 novembre 2019.

### **Le prix**

Un certificat cadeau d'une valeur de 300 \$ au restaurant Pastaga.